



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANTILLY

SÉANCE DU 3 MARS 2026 À 20H00

- Nombre de conseillers élus : 11
- Nombre de conseillers en fonction : 11
- Nombre de conseillers présents : 10
- Nombre de votants : 9

Date de la convocation : le 17 février 2026

Le Conseil Municipal d'ANTILLY, régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni le 3 mars 2026 à 20h00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud DEMUYNCK.

Conseillers présents : Arnaud DEMUYNCK, Marc LEDURE, Florent PIERRON, Guy BILTHAUER, Laetitia CAVENEL-LAURI, Yannick DUPIRE, Fanny MATTE, Anthony PFEFFER, Philippe STEIMETZ, Didier THIRY.

Conseillers absents : Vianney PERRIN (*pouvoir à Arnaud DEMUYNCK pour tous les points à l'ordre du jour*).

Secrétaire de séance : Florent PIERRON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

POINT 9 : SALLE COMMUNALE – TARIFICATION EXCEPTIONNELLE. DCM N°009/2026

Monsieur le Maire étant partie prenante dans ce dossier, il ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de l'association UNC VIGY qui sollicite la mise à disposition gracieuse de la salle pour l'organisation d'un repas le mercredi 11 novembre 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de prêter gratuitement la salle pour cet événement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de réservation de l'association UNC VIGY et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le prêt gratuit de la salle du mardi 10 novembre au jeudi 12 novembre 2026 à l'association UNC VIGY,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sollicite la mise à disposition gracieuse de la salle pour l'organisation d'une réunion publique à destination des habitants de la commune le samedi 7 mars 2026 de 10h à midi.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 057-215700246-20260303-DCM_009_2026-DE

S²LOW

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de monsieur le maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le prêt gratuit de la salle le samedi 7 mars 2026 de 10h à midi,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

Antilly, le 5 mars 2026

Le Secrétaire,
Florent PIERRON



Le Maire,
Arnaud DEMUYNCK

